

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 26 juin 2023

Nombre de membres du
Bureau :

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-six juin,
A quatorze heure trente,

En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 4
Votants : 24

se sont réunis à Montrond les Bains, Espace les Foréziales,
les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence
de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE
Loire, dûment convoqués le vingt juin deux mille vingt-trois.

OBJET

**Délibération
2023_06_23_08B Attribution
des marchés de
maintenance des
chaufferies :**

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE,
Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT,
Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry
GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal
PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON,
Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU - Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Stéphane HEYRAUD - Mandataire : Bernard SOUTRENON

Mandant : Gilles PERRONNET - Mandataire : Thierry GOUBY

Mandant : Xavier VILLARD - Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Gérard BAROU, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas
CHARGUEROS, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Sylvie
FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS,
Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET,
Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. François DUMONT

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que le SIEL TE Loire assure la maintenance des chaufferies bois de son territoire par le biais de marchés publics quadriennaux ;

CONSIDERANT que les marchés de maintenance en cours prenant fin au 31 août 2023, il a été procédé à la relance du besoin en appel d'offres ouvert avec un découpage du département en deux zones géographiques nord et sud ;

CONSIDERANT que la CAO du SIEL TE Loire a décidé, d'une part, d'attribuer le lot 2 sud à l'entreprise IDEX pour un montant de 137 835.14 € HT et d'autre part de déclarer le lot 1 nord infructueux et de relancer la consultation en appel d'offres ouvert ;

CONSIDERANT que la CAO du SIEL TE Loire pour cette seconde consultation se réunira le 11 juillet 2023 afin d'attribuer le marché pour le lot 1 nord et qu'il n'est pas prévu de réunion du Bureau syndical avant la mise en œuvre dudit marché le 1^{er} septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

DECIDE d'approuver la notification du lot 2 sud à l'entreprise IDEX pour un montant de 137 835.14 € HT

DECIDE d'approuver la déclaration d'infructuosité de la procédure pour le lot 1 nord, la relance de la consultation ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer lesdits marchés (lot 1 nord et lot 2 sud) selon les décisions prises par les deux CAO et toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 26 juin 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.